

Mesdames, Messieurs les maires,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en bas de page du présent mail la liste des dons matériels d'urgence à télécharger.

Pour les dons financiers, vous trouverez ci-dessous les informations bancaires (IBAN et site internet de la protection civile pour les dons)

Concernant l'adresse du point de collecte, il doit nous être communiqué par la protection civile du Gard, nous vous informerons du lieu ultérieurement.

**L'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes**

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des maires de France (AMF) a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

Pour sa part, la Protection Civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.

Dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent à nouveau afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. Grâce au maillage territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés.

Pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : <https://don.protection-civile.org> ou par virement au :

**IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A**

**Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin**